



NOTICE EXPLICATIVE TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 (Salaires 2011)

Aide et conseils au : **N°Indigo 0 820 20 23 31**

0,09 € TTC / MN

VERSEMENT ET CALENDRIER :

Obligation pour les entreprises de passer par un OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage) pour s'acquitter du paiement de la taxe. Les règlements doivent nous parvenir avant le 29 février 2012 inclus, libellés à l'ordre du **PEMEP**.

ASSIETTE ET TAUX :

La taxe d'apprentissage est due dès le premier euro de salaire versé au cours de l'année civile 2011 par toutes les entreprises redevables de l'Impôt sur les Sociétés (I.S) ou des Bénéfices Industriels et Commerciaux (B.I.C). La masse salariale figure sur la Déclaration Automatisée des Données Sociales-Unifiée (DADS-U). Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0,50% de la masse salariale pour la France métropolitaine ainsi que pour les DOM, et de 0,26% pour les départements 57, 67, 68.

A

COMMENT REMPLIR VOTRE BORDEREAU DE TAXE D'APPRENTISSAGE

① INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Merci de renseigner ou de corriger vos données (si vous employez des apprentis, merci de remplir les cadres prévus à cet effet). **OPCA** signifie Organisme Paritaire Collecteur Agréé (pour la formation continue et la professionnalisation). **CCN** : indiquez le numéro de votre Convention Collective Nationale, si vous en appliquez une.

② CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (CDA) :

Son taux est de 0,18 % de la masse salariale.

③ ENTREPRISES DE 250 SALARIÉS ET PLUS - CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE :

Si votre entreprise a 250 salariés ou plus, elle doit avoir 4% de Contrat d'Apprentissage, de Professionnalisation, de Conventions Industrielles de Formation par la REcherche et/ou de Volontariat International en Entreprise. Dans le cas contraire, se reporter au tableau ci-dessous afin de déterminer le taux (case G) à appliquer pour calculer le montant dû au titre de la CSA :

Taux (G)	Nbre moyen d'alternants	inférieur à 1%	de 1 % inclus jusqu'à moins de 3 %	de 3 % inclus jusqu'à moins de 4 %
Taux de la CSA		0,104 %		
Départements 57,67,68 (G)		0,3 % si ≥ 2000 salariés	0,052 %	0,026 %
Taux de la CSA		0,2 %		
Autres départements (G)		0,3 % si ≥ 2000 salariés	0,1 %	0,05 %

④ CALCUL TAXE D'APPRENTISSAGE, VERSEMENT INTÉGRAL :

Indiquez votre masse salariale 2011 et appliquez le taux de 0,50 %.
Le **PEMEP** transmettra votre taxe aux différents destinataires (*Trésor Public, CFA, Ecoles*).

DÉDUCTIONS DES FRAIS DE STAGE (sous réserve de modifications législatives) :

La déduction des frais de stage est limitée à 4 % de la taxe brute (*case C du bordereau*). Il doit s'agir de stages obligatoires prévus par une convention de stage signée par l'entreprise, le stagiaire et une école habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage en 2012. Merci de joindre **IMPÉRATIVEMENT** le(s) convention(s) de stage(s) signée(s) avec le formulaire de versement.

- Calcul et Informations disponibles sur le site : www.pemep.fr ●

⑤ APPRENTIS :

Pour toute entreprise ayant au moins un apprenti sous contrat présent au 31/12/2011 nous procédons, conformément à la législation en vigueur, à un reversement au CFA d'accueil, dans la limite du quota disponible (**Concours Financier Obligatoire**).

⑥ VERSEMENTS PARTIELS :

Nous vous conseillons de contacter nos services afin que nous vous indiquions la répartition en catégories de votre taxe.

B

INTERLOCUTEURS ET RENSEIGNEMENTS

HOTLINE : **N°Indigo 0 820 20 23 31**

0,09 € TTC / MN

● Internet : www.pemep.fr - email : taxe@pemep.fr

TITULAIRE DU COMPTE : **PEMEP 12** - 26 rue de Naples - 75008 PARIS

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00453	0000008700E	45	LCL PARIS ANJOU (00453)
IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE - I.B.A.N. et B.I.C.				
IBAN : FR19 3000 2004 5300 0000 8700 E45			BIC (Bank Identifier Code) CRLYFRPP	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - Compte PEMEP 2012				

Pour tout règlement par virement, merci d'indiquer à votre banque :
votre **numéro de Siret**, votre numéro National d'Émetteur
et le libellé exact de votre Raison Sociale

Toutes les informations disponibles sur le portail www.pemep.fr

La loi n° 78-77 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce document par les entreprises individuelles. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

L'ensemble de ces informations est donné à titre indicatif sous réserve de modifications législatives de dernière minute.



TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

(Sur salaires 2011)

ATTENTION

Bordereau, règlement et justificatifs à retourner impérativement avant le 29/02/12 à :

**PEMEP - 26 rue de Naples
75008 PARIS**

Aide et conseils au :

N°Indigo 0 820 20 23 31

0,09 € TTC / MN

et sur **www.pemep.fr**

RAISON SOCIALE

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES ENTREPRISE

Contact Tél. Email

N° de Dossier OPCA **26-26**

Code NAF CCN N° SIRET

Cabinet Comptable

Nombre annuel moyen de salariés Nombre total d'apprentis Nombre d'apprentis présents au 31/12

Réservé au PEMEP

● Attention : si **apprenti** en 2011 **ET S ≤ 100 355 €**, alors entreprise exonérée ●

2 CALCUL CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (CDA)

Total salaires bruts 2011 **S** € X 0,18% = **A** €

3 ENTREPRISE DE 250 SALARIÉS ET + CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE (CSA)

Nouveauté 2012 : uniquement pour les Entreprises ayant 250 salariés et plus, merci de compléter le tableau ci-dessous :

	Contrat Apprentis.	Contrat Pro.	VIE	CIFRE	TOTAL	Taux d'Alternants
Nombre Moyen annuel de :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %

Total salaires bruts 2011 **S** € X **G** %* = **B** €

* Se reporter à la notice ou au Portail www.pemep.fr pour définir le taux de la case G

4 CALCUL TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEMENT INTÉGRAL

Total salaires bruts 2011 **S** € X 0,50%** = **C** €

Frais de stages (Joindre la copie de la convention de stage).

Se reporter à la notice ou au Portail www.pemep.fr

D €

Dans la limite de 4 % de la taxe (C)

Taxe d'apprentissage nette

** Pour départements 57, 67, 68 alors C = S x 0,26 %.

C - D = **E** €

Taxe Nette

Libellez votre chèque à l'ordre du **PEMEP** Montant à verser (arrondir à l'euro) **A + B + E = F** €

Bordereau, règlement et justificatifs à retourner impérativement à : PEMEP - 26 rue de Naples - 75008 PARIS

Informations et taux sous réserve de modification législative. Consultez le site : www.pemep.fr

5 ÉTAT DES APPRENTIS PRÉSENTS AU 31/12/2011

Joindre impérativement à ce bordereau la copie du ou des contrats d'apprentissage.

NOM DES APPRENTIS	NOM ET ADRESSE DES CFA D'ACCUEIL	DIPLOMES PREPARÉS	DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	
			Début	Fin

6 VERSEMENTS PARTIELS (en cas de versement d'une part de votre taxe via un autre OCTA)

Montant Total (Détail obligatoire ci-dessous) = € Chèque à Libeller à l'ordre du **PEMEP**

CSA CSA <input type="text"/>	+	CDA CDA <input type="text"/>	+	QUOTA D'APPRENTISSAGE		+	BAREME		
				FNDMA	Quota (solde)		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
				<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

7 FACULTATIF : REVERSEMENTS

Si vous le désirez, **PEMEP** effectuera à votre demande et en respectant la législation en vigueur, des reversements aux établissements d'enseignement de votre choix.

Vous devrez alors préciser le nom, l'adresse et le téléphone de(s) l'établissement(s).

Nous ne sommes pas autorisés à faire des reversements à d'autres organismes collecteurs.

Nous ne pouvons garantir les reversements demandés si vous n'indiquez pas le nombre de reversements, si vous ne signez pas ce bordereau et/ou si les dossiers nous parviennent en retard.

NOM, ADRESSE ET TÉLÉPHONE DE(S) L'ÉTABLISSEMENT(S)	MONTANT SOUHAITÉ
<p>Nombre de reversements souhaités : <input type="text"/></p> <p>Nom : <input type="text"/> Qualité : <input type="text"/> Date : <input type="text"/></p>	<p>Signature du représentant et cachet de l'entreprise obligatoires :</p>

Règlement par Chèque N° : établi à l'ordre de PEMEP, banque :

Règlement par Carte Bancaire d'un montant de : en date du :

Virement au compte : LCL Paris Anjou (joindre obligatoirement l'ordre de virement) Banque 30002 Guichet 00453 N° de compte 000008700E Clé 45

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE : **0 820 20 23 31** - INFORMATIONS SUR www.pemep.fr

0,09 € TTC / MN

La loi n° 78-77 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce document par les entreprises individuelles. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Bordereau, règlement et justificatifs à retourner impérativement à : **PEMEP - 26 rue de Naples - 75008 PARIS**